



HAL
open science

Matraques, gaz et boucliers

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Matraques, gaz et boucliers. M. Zancarini-Fournel; Ph. Artières. 1968, une histoire collective, La Découverte, pp.281-285, 2015, Poche essai, 9782707185884. hal-00557564

HAL Id: hal-00557564

<https://hal.science/hal-00557564v1>

Submitted on 16 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contribution à l'ouvrage de Michelle Zancarini-Fournel et Philippe Artières, *La Découverte*.

Matraque, gaz et boucliers

Fabien Jobard

On ne fait pas la police avec des manches de pioche
Syndicat des gardiens de la paix, 1962.

« Venant de la police Saint-Michel, du Panthéon, de longues files de cars convergent vers le Boul'Mich et déversent en un clin d'œil leur cargaison de gardiens casqués et armés de matraques, de gardes républicains tenant leur mousqueton à la main, de policiers en kaki. [Les forces de l'ordre] arrosent les manifestants de grenades lacrymogènes, mais les jeunes gens réussissent le plus souvent à repousser les engins du pied, vers les policiers ». Le quotidien *France Soir* introduisant par ces mots dans son édition des 5 et 6 mai les événements de la veille¹, dessine dans ses grandes lignes ce que sont en mai 1968 les modalités de rétablissement de l'ordre, mais aussi ce qu'elles ne sont déjà plus. Le maintien de l'ordre : un exercice collectif qui oppose aux foules en colère un bloc uniforme et nombreux, une « cargaison » de policiers. Ce collectif, dont on souhaite opposer la discipline et l'unité à des adversaires mobiles mais désordonnés, entre dans le combat animé d'un souci d'auto-protection (le casque) mais aussi de mise à distance des adversaires (on signale la matraque, oripeau du policier, mais c'est de gaz que l'on fait usage). Le bref article signale également les gardes républicains, qui semblent sortis d'un autre âge affublées qu'ils sont d'embarrassants mousquetons ; voilà sans doute, à l'orée du mois de mai, leur dernière parade active.

Mai 68 est un moment crucial de l'histoire de la violence d'Etat. Les affrontements entre le préfet de police Maurice Grimaud et le ministre de l'Intérieur post-Mai Raymond Marcellin autour des doctrines d'emploi de la force en témoigneront durant toute la décennie suivante². En Mai, l'action policière présente des manœuvres militaires où le nombre et la dissuasion assurent l'essentiel de la démonstration de force, et des actions de combat individuel qui opposent, dans un grand déséquilibre de forces, les policiers à leurs adversaires. Les matraquages de personnes ne présentant de toute évidence aucun danger pour les policiers n'ont cessé de nourrir les répertoires de dénonciation de la violence d'Etat. Ce qui est intéressant, c'est que cette vague dénonciatrice a également pénétré les rangs de l'institution elle-même, si bien que Mai 68 constitue pour les forces policières un point d'inflexion notable.

La critique syndicale, d'abord, a très tôt visé les opérations de maintien de l'ordre qui failliraient à contrôler les actes individuels de l'ensemble des policiers, et a vivement dénoncé la substitution de la police à la politique ou, plus précisément, l'emploi de l'instrument policier pour pallier les déshérences politiques. Rappelant les termes de leurs deux communiqués des 13 et 22 mai, les organisations qui se fédéreront ensuite sous la bannière de la FASP publient ce communiqué du 14 juin 1968 : « Réunis à Paris le 13 juin 1968, les [représentants syndicaux] se sont préoccupés de la campagne de presse visant les brutalités policières et de la prolifération de tracts diffusés à ce sujet sur l'ensemble du territoire. (...) La violence des engagements a été rendue inévitable par le processus mis en place, qui a

¹ Cité in UNEF/SNESup, *Le livre noir des journées de Mai*. Paris : Le Seuil, coll. « Combats », 1968, p. 14.

² Voir infra « ce que la police doit à Mai ».

démontré postérieurement que toutes les solutions tendant à limiter, voire éviter les heurts, n'avaient pas été étudiées ou négociées avant les affrontements (...). D'autre part, devant les témoignages publiés sur des viols, sévices et mutilations divers, qui auraient été commis par des membres du service d'ordre sur des manifestants ou des particuliers arrêtés, les administrateurs [syndicaux] tiennent à préciser que si de telles exactions sont prouvées, ils se désolidariseraient de leurs auteurs et les abandonneraient au sort que la justice leur réserverait »³.

Les syndicalistes « républicains », quasiment hégémonique chez les Compagnies républicaines de sécurité, font écho aux ré-élaborations doctrinales et matérielles en cours dans les états-majors policiers. Par delà les imprécations du ministre Marcellin, leur évaluation de Mai porte avant tout sur l'exposition trop grande et trop longue des troupes aux manifestants. Les forces policières devaient en effet, avant toute intervention, toute charge, attendre d'être suffisamment nombreuse pour faire masse et être assurée de leur victoire. Si bien que, plus que les vertus individuelles, ce sont les augmentations substantielles des effectifs qui sont la première préoccupation des états-majors et des syndicats⁴. De ce point de vue, de l'autre côté de la barricade aussi, Mai 68 s'affirme comme « histoire collective ».

Dans un même mouvement d'évitement de l'affrontement de face à face, Mai 68 est le moment de consécration des armements conçus et développés en réaction aux manifestations communistes des années 1950 ou aux manifestations parisiennes anti-OAS. C'est en Mai que le gaz lacrymogène et le fourgon-pompe ont gagné leurs galons. Ces deux instruments sont d'un emploi collectif : le canon à eau, bien sûr, mais aussi le fusil lance-grenades, qui ne peut être employé qu'en ligne, sur ordre et sous la surveillance immédiate du gradé⁵. Ces deux instruments ne visent plus les corps des adversaires, mais leurs sensations (refroidir, faire pleurer) ; ils ne sont plus des coups portés, mais au contraire des répertoires de mise à distance de l'adversaire⁶. Cette recherche de moyens visant à substituer « la méthode du repoussoir à celle de l'assommoir »⁷ signe sa victoire durant les opérations policières de Mai, qui se singularisent par la maigreur des dégâts humains. Mai 68 consacre ainsi une « doctrine de maintien de l'ordre » : spécialisation des forces, interventions collectives, unité de la chaîne de commandement, moyens de mise à distance et d'agression des sens plutôt que des corps. Les années qui suivront tendront simplement à toujours renforcer ces principes, comme en témoignent la recherche vers la couverture totale des corps des policiers intervenants (là aussi sous la pression conjuguée des syndicats et des états-majors), vers le perfectionnement de la spécialisation professionnelle (élaboration d'un cadre doctrinal chez les gendarmes avec l'instruction 7001 de 1975 qui remplace celle de 1930 et la création d'un terrain de manœuvre

³ Communiqué de presse du SGP (Préfecture de police), du SNPT (policiers du corps urbain) et du SNIP (CRS), 14 juin 1968, in Gérard Monate, *La police. Pour qui ? Avec qui ?* Paris : EPI, 1972, p. 72.

⁴ Les syndicats dits « républicains » revendiquant toutefois la participation des corps professionnels aux tâches ordinaires de police, afin de réduire le fossé entre le maintien de l'ordre (au service du prince) et la sécurité publique (au service de la population). Sur la tension au sein des CRS entre les différents métiers policiers, voir Dominique Monjardet, « L'organisation du travail des CRS et le maintien de l'ordre », in **Favre, Pierre, Fillieule, Olivier, Jobard, Fabien (dir.), *L'atelier du politiste*. Paris : La Découverte/Pacte, coll. « recherches/territoires du politique », 2007, p. 257-270.**

⁵ Nous parlons bien ici de doctrine : nos entraînements au FLG avec les policiers parisiens montrent les mille modalités de retournement de cette doctrine en son contraire (cf. Fabien Jobard, *Bavures policières ? La force publique et ses usages*. Paris : La Découverte, coll. "Textes à l'appui", 2002, p. 218-220).

⁶ Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique*. Presses de la FNSP, Paris, 1996, p. 169-180.

⁷ Ibid., p. 173.

en rase campagne destiné à accueillir les manœuvres d'entraînement⁸) et la connaissance de l'adversaire permettant de prévoir les événements pour éviter les confrontations de face à face⁹.

Cette affirmation d'une doctrine de la minoration de la brutalité semble contredite par l'omniprésence, dans l'iconographie de Mai, de la matraque. Ce qu'il faut noter, c'est que le matraquage apparaît déjà aux commentateurs de l'époque comme l'antithèse du maintien de l'ordre, comme la survivance d'une barbarie ancienne. Désordonnée, archaïque, plébéienne, la matraque semble en tous points contredire l'aspiration aristocratique portée par la doctrine du maintien de l'ordre : discipline tirée de la mécanique militaire, art de la répartition et de la composition des forces policières, « des corps soumis et exercés, des corps dociles »¹⁰.

En Mai, matraque et matraquage sont pris dans une configuration historique et institutionnelle bien précise. Les matraquages sont systématiquement imputés par les syndicats républicains aux forces non professionnelles spécialisées de maintien de l'ordre que sont les Compagnies d'intervention de la préfecture de police : les syndicats tentent d'entériner la récente loi de réorganisation de la police, adoptée en réaction à l'affaire Ben Barka, qui vise la suppression de l'autonomie de la préfecture de police au sein de la nouvelle Police nationale et qui permettrait d'étendre leur ascendant dans les compagnies républicaines de sécurité (qui relèvent de la Police nationale). Mais c'est surtout le souvenir des opérations policières liées à la guerre d'Algérie, et notamment de la manifestation au métro Charonne le 8 février 1962, et de ses neuf morts, que les matraquages ravivent. Charonne s'oppose point par point aux opérations de Mai, comme l'a remarquablement montré la récente recherche d'Alain Dewerpe¹¹ : forces de maintien de l'ordre non spécialisées (ces mêmes compagnies d'intervention de la Préfecture), encadrement policier essentiellement formé de partisans de l'OAS et d'anticommunistes réputés, doctrine fondée sur une éthique de la brutalité et sur la préséance de l'exploit individuel sur la manœuvre collective.

Typiquement, l'armement de ces compagnies est individuel et offensif : il s'agit du fameux « bâton » ou « bidule », introduit sans fondement légal sur décision du préfet Jean Baylot à la suite de la manifestation communiste du 28 juin 1952 et qui restera « très évocateur du style de la police parisienne »¹². On retrouvera, du reste, ces compagnies parisiennes et leurs armements singuliers dans certaines opérations de 1968 ; les journalistes, soit qu'ils n'ont pas oublié les répressions de la guerre d'Algérie, soit qu'ils font essentiellement appel aux sources syndicales, témoignent que l'on rencontre avec ces compagnies parisiennes « les matraquages les plus aveugles et les plus violents »¹³. Et de manière tout à fait significative, *Le Figaro* évoquait au moment de Charonne les conflits de doctrine qui travaillent les états-majors policiers. Le journal soulignait alors « que des 'véhicules avec réservoir pour arroser de jets

⁸ Il s'agit du Centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile de Saint-Astier, en Dordogne, dont les premières notes des services centraux des CRS, en juin 1968, soulignaient la nécessité. Le centre, qui consiste en un cadre urbain reconstitué en rase campagne, a été définitivement ouvert en 1977, à la suite des interventions mortelles de Creys-Malville.

⁹ Sur ces mouvements, voir Patrick Bruneteaux, op. cit. et Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*. Paris : Presses de la FNPS, 1997, p. 270-303.

¹⁰ Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1975, p. 140.

¹¹ Les rapports médicaux imputent trois morts aux coups portés par ce bâton, alors désigné sous l'appellation de « bidule » (Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'Etat*. Paris : Folio », coll. « histoire », 2006).

¹² Alain Dewerpe, op. cit. p. 113.

¹³ René Backmann, « Les techniques des manifestations », *Le Nouvel Observateur*, 15-21 mai 1968, cité par Dewerpe, op. cit., p. 730.

puissants mais relativement inoffensifs la foule à repousser, d'autres munis de projecteurs aveuglants' permettraient 'selon certains techniciens de la police' de 'réduire considérablement les risques d'accrochages et de violences »¹⁴. Les débats que le scandale de Charonne porte alors sur la scène publique trouveront leur traduction dans les rues de Mai, inaugurant alors une ère paradoxale du maintien de l'ordre au cours de laquelle la plus grande énergie sera consacrée à la répression des casseurs et contestataires de toutes sortes, mais sous des injonctions nouvelles de retenue collective, de maîtrise des troupes policières et de minoration de la douleur infligée.

¹⁴ *Le Figaro*, 12 février 1962, cité in Dewerpe, *op. cit.*, p. 114.